

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 01107
Numéro SIREN : 542 086 350
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2019 sous le numéro de dépôt 16514

KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING

Comptes annuels

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	264 180 619	128 533 164	135 647 455	150 343 320
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	264 180 619	128 533 164	135 647 455	150 343 320
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	21 115 700		21 115 700	19 751 048
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	439		439	49
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	21 116 139		21 116 139	19 751 097
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	285 296 758	128 533 164	156 763 594	170 094 417
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			8 498 053	8 897 182

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	159 249 993	159 249 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 489 682	36 489 682
Ecart de réévaluation	134 636	134 636
Réserve légale	3 412 500	3 412 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	726	726
Autres réserves	34 338 111	34 338 111
Report à nouveau	-72 874 692	-65 809 289
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-11 076 940	-7 065 403
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149 674 015	160 750 955
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 081 480	9 334 762
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 100	8 700
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 089 580	9 343 462
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	156 763 594	170 094 417

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

7 089 580

9 343 462

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			12 254	12 371
Impôts, taxes et versements assimilés			1 503	1 666
Salaires et traitements				
Charges sociales			-74 170	5 293
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			-60 413	19 330
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			60 413	-19 330
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				9 247 500
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			188 803	56 519
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				3 044
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			188 803	9 307 063
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			14 695 865	18 628 663
Intérêts et charges assimilées (4)				252
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			14 695 865	18 628 915
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-14 507 062	-9 321 851
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-14 446 649	-9 341 181

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-3 369 709	-2 275 777
Total des produits (I+III+V+VII)	188 803	9 307 063
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 265 743	16 372 467
BENEFICE OU PERTE	-11 076 940	-7 065 403

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

56 519

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : SAS KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 156 763 594 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 076 940 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2019 par le directoire.

Les comptes de Kloeckner Metals France Holding SAS sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Klöckner & CO SE, société allemande dont le siège est situé à Duisburg. Ces comptes sont disponibles en français et permettent à ce titre à Kloeckner Metals France Holding SAS, de se dispenser de publier des comptes consolidés.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du Groupe Klöckner.

En effet le 7 Février 2019, la société Klöckner & CO, mère ultime de Kloeckner Metals France Holding SAS a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Metals France Holding SAS et ses filiales directes et indirectes de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée d'un an à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

NEANT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	264 180 619			264 180 619
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	264 180 619			264 180 619
ACTIF IMMOBILISE	264 180 619			264 180 619

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût historique d'acquisition.

En 2005, la société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition des titres directement en charges. Les frais d'acquisition sur titres sont retraités fiscalement le cas échéant.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Ainsi pour déterminer la valeur d'utilité,

Kloeckner Metals France Holding SAS prend en compte non seulement la situation nette de la filiale mais aussi d'autres éléments comme par exemple la valeur de marché du patrimoine immobilier fondée sur un rapport d'expert.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS										
SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales										
(détenues à + 50 %)										
SAS REYNOLDS ALUMINIUM ET L	38	14	100,00	38	22				-1	
SAS REYNOLDS EUROPEAN	3 810	7 811	100,00	10 000	10 000			41 817	611	
SAS KDI	25 442	-30 559	100,00	254 143	125 625			459 330	-14 441	4 151
- Participations										
(détenues entre 10 et 50 %)										

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

SUR LES AUTRES TITRES

- Autres filiales françaises
- Autres filiales étrangères
- Autres participations françaises
- Autres participations étrangères

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 115 700 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	21 115 700	12 617 647	8 498 053
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	21 115 700	12 617 647	8 498 053

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Le montant figurant en autres créances pour 21,1M€ se rapporte à un Crédit d'impôt CICE pour 2.3M€, 2M€, 2.2M€ et 1.9M€ respectivement relatif aux exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 (au titre de l'intégration fiscale), ainsi qu'un compte courant financier de 12,6M€.

La créance de CICE au titre de l'exercice 2014 a été encaissée en 2018 pour un total de 2.3M€ et reversée aux filiales pour le montant correspondant à leur quote-part.

Produits à recevoir

	Montant
associés int.courus à rec.(c)	23 596
Total	23 596

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	113 837 299	14 695 865		128 533 164
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	113 837 299	14 695 865		128 533 164

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	14 695 865
Exceptionnelles	

La dotation aux dépréciations comptabilisée au cours de la période porte sur les titres des KDI SAS et Reynolds Aluminium et Laiton.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 159 249 992,85 € décomposé en 81 666 663 titres d'une valeur nominale de 1,95 €.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-65 809 289
Résultat de l'exercice précédent	-7 065 403
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-72 874 692
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-72 874 692
Total des affectations	-72 874 692

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	159 249 993				159 249 993
Primes d'émission	36 489 682				36 489 682
Ecart de réévaluation	134 636				134 636
Réserve légale	3 412 500				3 412 500
Réserves générales	34 338 111				34 338 111
Réserves réglementées	726				726
Report à Nouveau	-65 809 289	-7 065 403			-72 874 692
Résultat de l'exercice	-7 065 403	7 065 403	-11 076 940		-11 076 940
Total Capitaux Propres	160 750 955		-11 076 940		149 674 015

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 089 580 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 081 480	7 081 480		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 100	8 100		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	7 089 580	7 089 580		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 7 081 480

Les autres dettes pour 7,1 M€ se rapportent aux comptes courants d'intégration fiscale.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		9 247 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	188 803	56 519
Reprises sur provisions et transferts de charge		3 044
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	188 803	9 307 063
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 695 865	18 628 663
Intérêts et charges assimilées		252
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	14 695 865	18 628 915
Résultat financier	-14 507 062	-9 321 851

Les 14.7M€ de dotations aux provisions se rapportent principalement à la dépréciation des titres KDI SAS.

Parties liées

Aucune opération complémentaire avec les parties liées n'est à mentionner conformément aux dispositions de l'article 531-3 du PCG dans la mesure où ces transactions ne sont pas significatives et sont conclues à des conditions normales de marché.

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-14 446 649	-3 369 709	-11 076 940
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-14 446 649	-3 369 709	-11 076 940

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Le produit d'impôt constaté dans les comptes concerne l'économie d'I.S. au titre du groupe d'intégration fiscale, en l'absence de bénéfice fiscal d'ensemble.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 04/01/1999, la société SAS KLOECKNER METALS FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KLOECKNER METALS FRANCE Holding. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

KloECKner Metals France Holding est la société tête de groupe de l'entité fiscale composée des sociétés suivantes :

- K.D.I. SAS (convention signée le 04/01/1999)
- K.D.I. Immobilier SAS (convention signée le 04/01/1999)
- K.D.I. Export SAS (convention signée le 04/01/1999)
- K.D.I. Davum SAS (convention signée le 04/01/1999)
- REYNOLDS ALUMINIUM & LAITON (convention signée le 21/12/2000)
- REYNOLDS EUROPEAN SAS (convention signée le 29/09/2006)
- AT2T (convention signée le 29/09/2000)
- PRAFER (convention signée le 27/03/2015)

Le principe général retenu dans ces conventions peut être résumé comme suit :

- Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.

- Les déficits éventuels ou moins values à long terme sont considérés comme un gain de trésorerie restitué aux filiales lorsqu'elles imputent ce déficit, et un profit définitif pour la société tête de Groupe au cas où cette imputation ne serait pas possible.

Le montant du profit lié à l'intégration fiscale s'élève à -3 369 709 €

Notes sur le compte de résultat

Déficits reportables

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		15 799 880
(B) - Déficits imputés		249 216
(C) - Déficits reportables (A-B)		15 550 664
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)		15 550 664

Le montant du déficit d'ensemble de l'exercice pour le groupe fiscal dont KLOECKNER METALS FRANCE Holding SAS est la tête de groupe s'élève à 17.5M€ pour l'année 2018.

Le déficit fiscal du groupe fiscal dont KLOECKNER METALS FRANCE Holding SAS s'élève à 220M€.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Le changement de dénomination sociale de KMF pour KMF Holding a été acté par le PV du 10 Mai 2019.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'art. R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à fournir une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

SIREN :

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :

AM Silberpalais 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>

Autres informations

Engagements Donnés

NEANT

Engagements Reçus

NEANT



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Kloeckner Metals France Holding S.A.S. *(ex Kloeckner Metals France S.A.S.)*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Kloeckner Metals France Holding S.A.S.
(ex Kloeckner Metals France S.A.S.)
173-179, boulevard Félix-Faure - 93537 Aubervilliers
Ce rapport contient 21 pages
Référence : AS-192-77

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note « Règles et méthodes comptables / Règles générales » de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard sur la continuité de l'exploitation.

- Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 135 647 455 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Notes sur le bilan / Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les situations nettes des filiales mais aussi d'autres éléments comme la valeur de marché du patrimoine immobilier fondée sur un rapport d'expert, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 juin 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alexandra Saastamoinen
Associée

KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING
Société par Actions Simplifiée au Capital de 159.249.992,85 €
Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS
542 086 350 RCS BOBIGNY

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, Le 27 juin, à 10 heures,

Dans les locaux de la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING, situés 173/179 boulevard Félix-Faure, 93300, AUBERVILLIERS,

les actionnaires de la société KLOECKNER METALS FRANCE HOLDING, Société par Actions Simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président par courrier électronique du 17 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Le Président de la société étant empêché, Madame Audrey CARSUZAA préside la réunion en sa qualité de Directeur Général.

Messieurs Moritz FISCHER et Wilhelm STENGEL, représentant comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François CALAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare en outre que le Commissaire aux Comptes de la société, KPMG Audit, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus de la moitié des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des lettres de convocation des actionnaires, adressées par courriers électroniques,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes par courrier électronique,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2018,

FC  h

- les comptes consolidés de la société Klöckner & Co SE traduits en français,
- le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- le texte des projets de résolutions,

Puis le Président déclare :

- que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée,
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant la réunion, ainsi que tous les documents prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2018,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement ou remplacement des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales et réglementaires de publicité.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont encore échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 11 076 939,72 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée approuve également la proposition du Président de continuer à ne pas publier de comptes consolidés France et de donner une image du Groupe en publiant les comptes consolidés de la société Klöckner & Co SE traduits en français.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

FC *Xi* *h*

Deuxième résolution

L'Assemblée des actionnaires, approuvant la proposition du Président, décide de porter la perte de l'exercice 2018 s'élevant à 11 076 939,72 € au compte « Report à Nouveau » porté de - 72 874 692,25 € à - 83 951 631,97 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	NOMBRE D' ACTIONS	DIVIDENDE
2017	81 666 663	-
2016	81 666 663	-
2014	17 500 000	-

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'il n'existe pas de frais généraux visés à l'article 39-4 du CGI pour la détermination du résultat fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus plein et entier au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à la loi, au titre des articles L.225-86 à L.225-91 du Code de Commerce et des articles R.225-57 et R.225-58 du même code, et approuve les opérations qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée des actionnaires constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants, à savoir respectivement KPMG SA, département KPMG Audit ID S.A.S. et KPMG Audit IS S.A.S., sont arrivés à expiration ce jour, lesquels n'ont pas souhaité le renouvellement de leur mandat, décide de nommer en remplacement KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Cette nomination s'entend pour une durée de six exercices, soit jusqu'à la décision d'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

FC  

Sixième résolution**Pouvoirs à donner pour les formalités de publicité légale**

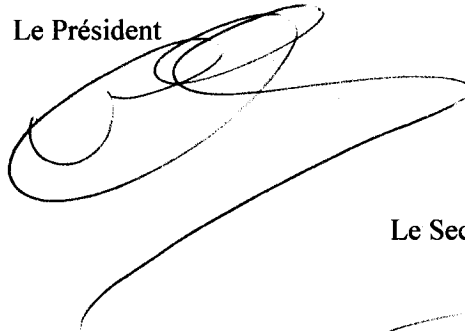
L'assemblée générale constate que la transformation de la société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée et donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

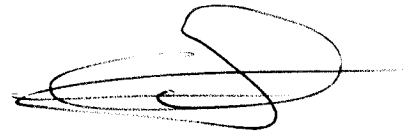
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a horizontal base.

Les Scrutateurs

Two handwritten signatures in black ink. The top one is a stylized signature with a horizontal line, and the bottom one is a more complex, cursive signature.